

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prise »,

le mot :

« publiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.